



POUR LES ENTREPRISES

Intégrer un consultant sans l'embaucher

Faire travailler un expert externe en règle, en Suisse, avec un employeur autorisé

En bref

Vous avez besoin d'un expert pour une mission, sans l'engager. Nous devenons son employeur ; vous dirigez son travail ; la loi encadre le tout.

01	Ce que vous gardez, ce que nous portons	3
02	Est-ce le bon cadre ?	4
03	Vérifier un prestataire en une minute	5
04	Ce que coûte un consultant	6
05	Démarrer une mission	7
06	Questions fréquentes	8
07	Nous contacter	9

Banques, organisations internationales, multinationales, universités, ONG, collectivités publiques : des organisations qui vérifient avant de signer.

Ce que vous gardez, ce que nous portons

La répartition est simple : vous gardez tout ce qui touche au travail, nous portons tout ce qui touche à l'emploi.

VOUS GARDEZ

SPTS PORTE

La mission et son contenu	Le contrat de travail suisse
L'encadrement au quotidien	La paie mensuelle et les certificats de salaire
Les horaires et l'organisation	AVS, AI, APG, chômage, prévoyance
Le matériel et les accès	L'assurance accidents et la perte de gain maladie
L'évaluation du travail	L'impôt à la source et les déclarations
La décision de mettre fin à la mission	Le respect de la convention collective



Est-ce le bon cadre?

Oui, si vous dirigez le travail du consultant. Le cadre juridique est la location de services : un employeur autorisé met un travailleur à votre disposition, et vous lui donnez les instructions au quotidien.

Le bon cadre

- + Vous dirigez le travail.
- + La mission a une durée et un contenu définis.
- + Le consultant est admis à travailler en Suisse.

Un autre cadre

- ✗ Vous achetez un résultat, pas une présence.
- ✗ Le consultant organise seul son travail.
- ✗ Il s'agit d'une embauche durable.

Si le consultant travaille sous votre direction, la convention collective de votre entreprise, quand elle est étendue, s'applique aussi pour le salaire et la durée du travail.

Directives SECO relatives à la LSE, 3.1.2.6, juin 2024 · art. 20 LSE, état au 01.01.2026

Vérifier un prestataire en une minute

1

L'autorisation

Au registre fédéral des entreprises autorisées, avg-seco.admin.ch, pour la location de services.

2

Le registre du commerce

La même raison sociale, sur zefix.ch.

3

Le contrat de location de services

Écrit, avec l'autorité qui a délivré l'autorisation et le coût de la location.

4

Le contrat de travail du consultant

Écrit, conforme à la convention collective Location de services.

Le risque

Recourir sciemment à un prestataire non autorisé expose l'entreprise à une amende de CHF 40'000 au plus.

Art. 13, 19, 22, 35b et 39 al. 2 LSE, état au 01.01.2026

Ce que coûte un consultant

Le coût complet, en francs : le salaire brut, les charges patronales et nos frais. Rien d'autre.

SALAIRE BRUT MENSUEL	CHARGES PATRONALES	FRAIS SPTS	COÛT TOTAL
CHF 6'000	851.95	400.00	7'251.95
CHF 8'000	1'069.25	400.00	9'469.25
CHF 10'000	1'286.55	470.25	11'756.80
CHF 12'000	1'503.85	562.65	14'066.50

4 %, CHF 400 de minimum

Nos frais, par mois et par consultant. Le minimum pèse davantage sur les petits montants.

Aucune autre ligne

Pas de frais de mise en place, d'administration ni de sortie.

Estimation aux taux 2026, personne de 35 à 44 ans. Le coût réel dépend du canton, de l'âge et du plan de prévoyance ; le détail figure sur chaque estimation.

Démarrer une mission

1

Votre estimation

Le coût complet, par écrit, pour le poste envisagé

2

La description de mission

Vous la remplissez en ligne : dates, tarif, devise, lieu, délai de paiement

3

Les contrats

Sous 2 jours, une fois les informations réunies ; ils reprennent exactement vos conditions et se signent en ligne

4

La mission

Le consultant travaille sous votre direction

5

Le relevé d'heures

Vous le validez chaque mois, en ligne ; il fonde notre facture

Ce que vous écrivez dans la description de mission *fait foi jusque dans les contrats.*

Questions fréquentes

Qui est l'employeur du consultant ?

SPTS. Nous signons son contrat de travail, versons son salaire et déclarons ses assurances sociales.

Qui dirige son travail ?

Vous. C'est la condition même de la location de services.

Pouvons-nous l'engager plus tard ?

Oui. Les conditions figurent dans le contrat de location de services.

Comment se termine une mission ?

Vous décidez de sa fin ; les délais de son contrat de travail s'appliquent.

Pouvons-nous payer en euros ou en dollars ?

La facture reprend la devise et le tarif de la description de mission.

Gérez-vous aussi les salaires de nos propres employés ?

Oui. La gestion des salaires fait partie de nos services : demandez-nous une offre.

Comment vérifier votre autorisation ?

Autorisée par le canton de Genève et le SECO · Location de services et placement, en Suisse et à l'étranger. La fiche SPTS figure au registre fédéral.

Nous contacter

Un poste à pourvoir, une mission à cadrer? Décrivez-nous le besoin: nous vous répondons avec une estimation du coût complet.



SPTS Portage

Derrière SPTS Portage, une fiduciaire genevoise depuis 2018: salaires, assurances sociales, impôt à la source et fiscalité, sous un même toit.

Autorisés en Suisse et à l'international. SPTS est autorisée par le canton de Genève et par le SECO à exercer la location de services et le placement de personnel, en Suisse et à l'étranger. [Vérifier au registre fédéral.](#)

portage@spts.ch

+41 22 508 01 39

WhatsApp +41 77 904 72 47

SPTS Portage

Information générale, ne remplace pas un conseil adapté à une situation particulière.